



Carte professionnelle agent de sécurité

Par **MARTINE**, le **07/06/2011** à **15:22**

Bonjour,

J'ai fait une demande de carte professionnelle d'agent de sécurité auprès de la S/Préfecture d'Antony. Auparavant j'avais une entreprise individuelle de sécurité privée (je travaillais à mon compte et sur le terrain en tant qu'agent de sécurité et agent cynophile). Mais l'entreprise n'existe plus et je désire travailler en tant que salarié.

Ma demande a été refusée pour le motif : "la fonction de dirigeant de votre entreprise ne permet pas la délivrance de la carte professionnelle".

Donc j'ai exercé pendant des années cette activité et je n'ai pas le droit d'obtenir ma carte professionnelle pour exercer en tant que salarié.

Je suis au chômage suite à un accident de moto.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **15:43**

C'est à votre employeur de demander cette carte
Avez-vous radié votre entreprise ?

Par **martine**, le **07/06/2011** à **16:47**

Oui l'entreprise n'existe plus. Je suis au chômage, donc pas encore d'employeur, mais j'ai des propositions, mais sans carte professionnelle pas d'embauche, c'est un cercle vicieux

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **16:59**

Vous avez un diplome ou une attestation d'aptitude professionnelle (délivrée évidemment, pas par vous) ?

Par **martine**, le **07/06/2011** à **17:23**

Eh bien évidemment non, car j'étais mon propre patron, donc la seule qualification que je peux avoir, il n'y a que moi qui puisse me la donner, alors je pense pas que l'administration va accepter ce genre de qualification, et c'est bien dommage. En tant que travailleur indépendant je n'ai pas de fiche de paye, bien évidemment, donc je ne sais pas quoi faire, je pense qu'il n'y a pas de solution, à part bien évidemment payer pour faire une formation que j'ai déjà. Je vous remercie sincèrement pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **20:05**

Donc c'est ça le problème.

Pour avoir sa carte il faut soit avoir le diplome, soit avoir l'attestation d'aptitude et le motif du refus qu'ils vous opposent est sur l'absence d'un des deux.

Par **jabbie**, le **16/06/2013** à **23:05**

je viens aupres de vous tres respectuesement pour la demande d'une carte professionnelle a fin que je puisse exercé un metier d'agent de securité veuillez agreé mes sentiments les plus distinguéshttp://www.experatoo.com/images/btn_repondre.png

Par **amajuris**, le **16/06/2013** à **23:27**

bsr,
jabbie vous vous trompez de site.
cdt